

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2022 RELEVÉ DE DÉCISIONS

V1

**Membres CA présents** : Jean-Luc DENECHAU ; Anne DOS SANTOS ; Pascal BERTHAULT ; Jean-Pierre BLACHE ; Bernard BOCQUET ; Olivier BOVYN ; Marie-Pierre CARTERON ; Jean-Christophe COUR ; Christine COURTOIS ; Christophe DUMOULIN ; Christine FOURICHON ; Anne GALLO ; Romain GAUTIER ; Pierre-Yves GUILLEMOT ; Géraldine HENRI ; Claude LE BACQUER ; Pierre LE BOUCHER ; Betty LE GUILLOU ; Nathalie PEBEREL ; Marie-Gabrielle PENN ; Corinne ROBERT ; Corinne VANVERTE ; Aline VIELLE

**Membres en visio mais non votants** : Paul ADAM ; Laurent BOURRIQUEL ; Marie-Pierre CHAURAY ; Ed RUSSO

**Membres CA excusés** : Billy BESSON ; Valérie DARROU ; Sacha DAUNAR ; Amélie DUPUY ; Yves LYON-CAEN ; Jean-Claude MERIC ; Corinne MIGRAINE ; Brigitte VIAUD ; Anabelle SALA

**Invités présents** : Corinne AULNETTE ; Marc BOUVET ; Guillaume CHIELLINO ; Sylvie LASSEAUX ; Eric MARLIOT ; Elisabeth NEIDHART ; Baptiste MEYER-DIEU

**Invités excusés** : Loïc BILLON

### **Liste procurations** :

Paul ADAM donne procuration à Géraldine HENRI.  
Laurent BOURRIQUEL donne procuration à Marie-Gabrielle PENN.  
Jean-Claude MERIC donne procuration à Jean-Luc DENECHAU.  
Brigitte VIAUD donne procuration à Romain GAUTIER.  
Marie-Pierre CHAURAY donne procuration à Jean-Pierre BLACHE.

## 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 02 septembre 2022

<b>Décision CA-221211-01</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine le Procès-Verbal du CA du 02 septembre 2022.</p> <p>Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 13 décembre 2022.</p>
----------------------------------	---

## 2 Informations générales et questions/ réponses aux membres du Bureau Exécutif

<b>Information</b>	<p>Pas de question du CA au BE.</p> <p>Concernant le regroupement au salon nautique de la FFVoile avec d'autres fédérations nautiques (Aviron, Canoé-kayak, Ski nautique) le président précise que les organisateurs du salon étaient très satisfaits car cela a permis une forte animation sur l'ensemble du stand regroupé.</p>
--------------------	---

## 3 Information sur la délivrance des licences au 05 décembre 2022

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du point effectué en séance sur la délivrance des licences au 05 décembre 2022.</p> <p>La FFVoile recense à cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 54 728 LCA (+14,1 % par rapport à 2021 à la même date et -3,9 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 17 795 LCJ (+1,8 % par rapport à 2021 à la même date et -0,2 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 180 235 PV/PVR (-3,1 % par rapport à 2021 à la même date et +11 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 5 685 Temporaires 1 jour (+38,3 % par rapport à 2021 à la même date et -6,3 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 3 362 Temporaires 4 jours (+56,3 % par rapport à 2021 à la même date et -2,8 % par rapport à 2019)</li><li>▪ 5 852 Pass FFVoile (-25,7 % par rapport à 2021 à la même date et -67,1% par rapport à 2019)</li></ul>
--------------------	--

## 4 Vie fédérale

### 4.1 Point financier 2022

#### 4.1.1 Risques et opportunités Budget 2022 - Trésorerie

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé des risques et opportunités 2022 par rapport au budget voté à l'AG de mars 2022. Le total des risques et opportunités donne à date une situation déficitaire d'environ 28 K€.</p> <p>La trésorerie s'élève à 1,3 millions d'€ (hors la Mer est à Vous)</p>
--------------------	---

#### 4.1.2 Note de clôture

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration prend connaissance de la note de clôture transmise aux responsables internes en novembre 2022.</p>
--------------------	---

### 4.2 Budget provisoire 2023

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé que le Bureau Exécutif de la FFVoile a adopté :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le budget 2023 provisoire qui comprend un total de produits de 14 990 K€ et un total de charges de 14 987 K€, soit un résultat net prévisionnel de 3 K€</li><li>- Le budget d'investissement 2023 provisoire pour un total de 650 K€</li></ul> <p>Pour rappel, le règlement financier de la FFVoile autorise, une fois le budget provisoire adopté par le BE, chaque responsable d'entité fédérale à pouvoir engager des dépenses pour un montant maximal de 30% de son budget pour la Haute Performance et 25% de son budget pour le reste de la Fédération et ce avant le vote du budget présenté à l'Assemblée générale.</p>
--------------------	--

### 4.3 Réforme électorale

<b>Décision CA-221211-02</b>	<p>1/ Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide le scénario (ci-dessous) proposé par le Bureau Exécutif concernant la réforme électorale en application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport. Orientation qui permettra de rédiger la modification statutaire de la FFVoile à présenter aux instances fédérales lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.</p> <p><b>Composition de l'AG</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et Assemblée Générale Elective (AGE) organisées de façon différente :</li><li>* AGO (Iso actuellement) : Grands électeurs pour le corps électoral dont le poids électoral est lié aux licences et réunion de l'AG en présentiel</li><li>* AGE : Uniquement les membres affiliés de la FFVoile</li></ul> <p>☒ Les votants seront les Présidents des structures ou les représentants des Présidents.</p>
----------------------------------	--

α 1 club = 1 voix mais en s'assurant que tous les clubs représentent l'équivalent de 10 Licences clubs adultes minimum (pour ce faire, paiement de la cotisation actuelle + par avance l'équivalent de 10 Licences Clubs dont les noms seront complétés en cours d'année civile)

α Le vote a lieu à distance, sur plusieurs jours et sans procuration

α Nécessité de prévoir et d'encadrer une campagne électorale pour permettre le débat. Ouverture de la campagne officielle dès que les listes sont validées par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales entre la fin des JO et avant le début du mois de décembre

### **Composition des Instances Dirigeantes**

→ Suppression de la représentation au CA des membres associés (Classes, FIN, FFPP)

→ Suppression de la catégorie des membres associés au sein de la FFVoile

- Intégrer les représentants des Etablissements dans les listes (obligation de respecter la proportionnalité au nombre d'adhérents s'ils représentent plus de 10 % des membres de l'AG → semble le cas puisqu'en simulant sur la base d'une AG électorale nouvelle formule (1 club = 1 voix) à partir des chiffres 2021, nous avons 177 établissements versus 1 089 structures affiliées au total soit 16,25 %.

→ Application de la proportionnalité aux établissements : 16,25 % appliqués au nombre d'administrateurs de la liste (38) ce qui ferait 6 représentants des établissements. L'arrondi se fait au nombre entier le plus proche.

- Intégrer un nombre de suppléants F/H minimum au sein de la liste (pour les représentants des associations [2F et 2H] comme des établissements [1F et 1H], pour limiter des élections partielles au cours du mandat notamment si une seule liste se présente) à déclarer au moment du dépôt de la liste

- Les postes de catégories réservées (Sportifs de Haut-Niveau, arbitres et entraîneurs) au CA (voire BE pour les SHN) sont désignés par leurs pairs et sont donc hors listes et hors vote de l'AG.

Choix des SHN à partir des Athlètes en liste

Choix des arbitres sur la base de la qualification arbitre (nationale et régionale)

Choix des entraîneurs parmi ceux ayant validé l'UCC4 et l'UCC6

Prévoir d'avoir 2 SHN (obligatoire), 2 arbitres et 2 entraîneurs avec parité F/H

Prévoir l'interdiction de se présenter dans les catégories réservées et sur une liste

Option avec un CA composé de 44 administrateurs :

α 2 Sportifs de Haut-Niveau (H/F), 2 arbitres (H/F) , 2 entraîneurs (H/F)

α 6 issus des établissements sur la liste (3 représentants de chaque genre) a priori = le nombre sera proportionnel au ratio entre le nombre d'établissements affiliés et le nombre total de structures affiliées et en cas de nombre impair ce n'est pas un souci puisque la loi prévoit que « l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes n'est pas supérieur à un » donc on peut avoir un décalage en faveur d'un homme ou d'une femme

α 32 issus des associations sur la liste dont (16 H et 16 F) :

# le médecin

# un chargé de l'animation des associations de classes, parrainé par au moins une classe reconnue par la FFVoile et placé sur la liste en position éligible

Pour rappel, la loi du 2 mars 2022 précise également que la part de postes réservés au sein des instances dirigeantes à des licenciés ayant une qualité particulière ne peut représenter plus de 25 %.

Font partie des postes réservés selon notre interprétation : 2 SHN, 2 arbitres, 2 entraîneurs, 1 médecin (soit un total de 7) qui ne doivent représenter que 25 % si bien

	<p>que le CA devrait comprendre 28 membres minimum ce qui est largement le cas pour la FFVoile.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau Exécutif de 14 membres maximum (au lieu de 10 actuellement) dont 2 SHN et des représentants des établissements (de nouveau avec application de la règle de la proportionnalité vu pour le CA – soit s'ils représentent 16,25 % cela fait donc 2 [14 * 16,25% = 2,28]) si obligatoires</li> </ul> <p><b>Président de la FFVoile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La tête de liste de la liste arrivée en tête lors de l'AG électorale est automatiquement Président de la FFVoile</li> <li>- Recul de la limite d'âge à 71 ans au vu de l'instauration d'une limite de 3 mandats maximum</li> </ul> <p>2/ Le Conseil d'administration est par ailleurs informé du planning à venir pour la suite de la réforme électorale</p>
--	--

#### **4.4 Réforme des titres et licences**

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du benchmark des autres fédérations sportives, du rapport de la Secrétaire Générale suite aux différents webinaires avec les clubs et enfin de diverses études et publications sur la thématique des licences.</p>
--------------------	--

#### **4.5 Calendrier des réunions institutionnelles**

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du planning des réunions institutionnelles de l'année 2023, dont le prochain CA qui aura lieu le vendredi 3 mars 2023.</p>
--------------------	---

#### **4.6 Mise à jour de l'organigramme politique**

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la modification de l'organigramme politique (Jury d'Appel) et des groupes de travail de la FFVoile (développement de la pratique féminine).</p>
--------------------	--

#### 4.7 Questions liées à diverses invitations des administrateurs

<b>Information</b>	<p>Le président souhaite refaire un point sur des aspects de fonctionnement liés notamment aux administrateurs (L'ensemble de ces consignes concernent également les représentants du Conseil des Présidents de ligues ou les membres des commissions internes).</p> <p>Il précise que les administrateurs (ou assimilés donc) peuvent tout au long de l'année recevoir des invitations afin de leur permettre d'accéder à divers événements (par ex soirée du marin de l'année). Néanmoins, cela ne signifie pas que les frais (Transport, hébergement, repas...) liés à ces invitations sont pris en charge par la FFVoile.</p> <p>Lors de chaque invitation, la prise en charge de ces frais annexes sera précisée soit sur l'invitation soit par mail séparé.</p> <p>En l'absence d'information, il faudra considérer que ces frais annexes ne sont pas remboursés par la FFVoile</p> <p>D'autre part et pour rappel, si l'administrateur (ou assimilé) couple sa venue pour cet événement avec une autre réunion dont les frais sont pris en charge par le service organisateur (à confirmer par le chef de service), le remboursement des frais annexes pourra dès lors avoir lieu mais dans cet autre cadre.</p> <p>Concernant les réunions institutionnelles (BE, CA, CL, ...), il est rappelé que sauf impossibilité de transport, les administrateurs (ou assimilés) doivent arriver/repartir par principe le jour de la réunion et l'hébergement de la veille ou du jour même n'est normalement pas pris en charge par la Vie Fédérale.</p> <p>Les repas avant le début de la réunion ou après la fin de la réunion ne sont également pas pris en charge sauf s'ils sont organisés collectivement par la Vie Fédérale.</p> <p>Il est néanmoins à noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- dans le cadre de la politique RSE de la FFVoile, le transport train est à privilégier pour les déplacements chaque fois que possible. Pour les longs trajets ne permettant pas d'arriver/de repartir le jour même de la réunion, les élus pourront se faire rembourser le coût de la chambre d'hôtel et du diner dans la limite des montants prévus au Rfi.</li><li>- si une autre réunion/action est organisée par un service fédéral (à confirmer par le chef de service organisateur) la veille ou le lendemain de la réunion institutionnelle alors les éventuels frais annexes pourront être pris en charge pour cette réunion/action de la veille ou du lendemain....</li></ul>
--------------------	---

#### 4.8 RI : Point d'information sur la conférence annuelle WS

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de ce point d'information concernant la Conférence Annuelle de World Sailing 2022.
--------------------	---

## 5 Direction technique

### 5.1 Sélection des sportives et des sportifs au Test Event de Marseille 2023

<p><b>Décision</b> <b>CA-221211-03</b></p>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide les modalités de sélection pour le Test Event de Paris 2024 qui se déroulera à <b>Marseille du 7 au 16 juillet 2023</b> avec la mise en place d'un comité de sélection, composé du Président, du Directeur Technique National et du Directeur de l'Equipe de France de Voile de la FFVoile.</p> <p>JL DENECHAU n'a pas souhaité prendre part à ce vote puisqu'il est directement concerné.</p>
--	--

### 5.2 Sélection des sportives et des sportifs aux Jeux Olympiques de Paris 2024

<p><b>Décision</b> <b>CA-221211-04</b></p>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 avec la mise en place d'un comité de sélection composé du Président, du Directeur Technique National et du Directeur de l'Equipe de France de Voile de la FFVoile.</p> <p>Ces modalités de sélection seront proposées pour validation définitive à la Commission Consultative des Sélections Olympiques du CNOSF puis à son Bureau Exécutif.</p> <p>JL DENECHAU n'a pas souhaité prendre part à ce vote puisqu'il est directement concerné.</p>
--	---

## 6 Pratiques Sportives

### 6.1 Création d'une finalité Sportive Nationale en Vitesse

<p><b>Information</b></p>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du projet de compétition nationale en appui sur trois bases de vitesse (3 façades) qui sera présenté lors de la remise des prix des bases de vitesse au salon nautique.</p>
---------------------------	---

### 6.2 Signature d'une convention avec The Spot 2 Be

<p><b>Information</b></p>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de la signature d'une convention partenariale avec la société dénommée thespot2be pour faciliter le recensement et la mise en avant des sites de pratique de windsurf, kiteboard, wingfoil et surf.</p>
---------------------------	--

### 6.3 Organisation des championnats de France Jeunes 2023

Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de l'attribution des championnats de France Jeunes pour l'année 2023 :

Championnats	Organisateur	Année	Date de début	Date de fin
Championnat de France Minimes	CV Bordeaux	2023	08-juil	13-juil
Championnat de France Espoirs Solitaires Doubles Equipages	La Rochelle Nautique	2023 et 2024	19-août	28-août
Championnat de France Espoirs Extrême Glisse Windfoils	NC Miramas	2023	19-août	25-août
Championnat de France Jeunes Extrême Glisse Kiteboard Freestyle	Kitesurf Leucate	2023	21 octobre	27 octobre (à confirmer)
Championnat de France Jeunes Extrême Glisse Kitefoil				
Championnat de France de Pratique Kiteboard Freestyle				
Championnat de France de Pratique Kitefoil				
Championnat de France Extrême Glisse Slalom	Ligue des Hauts de France	2023	21-oct	26-oct
Championnat de France Espoirs Raceboard	Lacanau Guyenne	2023	28 oct	1 <sup>er</sup> novembre (à confirmer)

Information

### 6.4 Tour Voile

Information

Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la signature d'un contrat avec ASO pour l'obtention d'un mandat de gestion de la Marque « Tour Voile » pour les 3 années à venir (avec clause de sortie en fin de 1<sup>ère</sup> année) et de l'engagement de la FFVoile dans la coordination de la production du « Tour Voile ».



## 6.5 Information classement final Championnat de France des Clubs

Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des différents classements du Championnat de France 2022 :

Dériveur			
Rang	Clubs	Points	Ligues
1	SNO Nantes	112 965	Pays de la Loire
2	CNV Aix les Bains	108 008	AURA
3	SNPH	103 594	Normandie

Habitable			
Rang	Clubs	Points	Ligue
1	YC Cherbourg	92 112	Normandie
2	YC Granville	89 538	Normandie
3	SR Antibes	86 335	Sud

Quillard Voile Légère			
Rang	Clubs	Points	Ligue
1	YC Ile de France	46 555	Ile de France
2	CVSQ	44 223	Ile de France
3	CV Boucles de Seine	35 418	Ile de France

Windsurf			
Rang	Clubs	Points	Ligue
1	CN Lorient	73 525	Bretagne
2	Brest Bretagne Nautisme	73 101	Bretagne
3	CN Wimereux	72 275	Haut de France

Information

<b>Kiteboard</b>			
<b>Rang</b>	<b>Clubs</b>	<b>Points</b>	<b>Ligue</b>
<b>1</b>	<b>CN Lorient</b>	20 282	Bretagne
<b>2</b>	<b>CV Arcachon</b>	20 096	Nlle Aquitaine
<b>3</b>	<b>KSL</b>	19 257	Occitanie

<b>Multicoque de Sport</b>			
<b>Rang</b>	<b>Clubs</b>	<b>Points</b>	<b>Ligue</b>
<b>1</b>	<b>La Rochelle Nautique</b>	57 632	Nlle Aquitaine
<b>2</b>	<b>CV Sévrier</b>	52 694	AURA
<b>3</b>	<b>Brest Bretagne Nautisme</b>	47 027	Bretagne

<b>Voile Radio Commandée</b>			
<b>Rang</b>	<b>Clubs</b>	<b>Points</b>	<b>Ligue</b>
<b>1</b>	<b>SN Sablais</b>	29 472	Pays de la Loire
<b>2</b>	<b>UNM</b>	29 230	Sud
<b>3</b>	<b>SR Vannes</b>	27 065	Bretagne

Le CA prend également connaissance du club sportif de l'année 2022, le Club Nautique de Lorient pour son dynamisme et son engagement dans de nombreuses disciplines de la Voile depuis le Windsurf jusqu'à la course au large et dans la formation et l'accompagnement des meilleurs sportives-tifs vers le haut niveau et la haute performance. Il se distingue en étant Champion de France des Clubs Kiteboard et Windsurf. Il porte également une action en faveur du développement de la pratique féminine et s'est distingué cette année par l'organisation d'une étape de l'ENGIE Kite Tour.

## 7 Développement

### 7.1 1<sup>er</sup> bilan taux de participation à la Route du Rhum virtuelle

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du nombre de participants à la Route du Rhum virtuelle (2341 participants [classes] et 55 000 élèves environ) et du premier bilan.
--------------------	---

### 7.2 Bilan des 2<sup>èmes</sup> journées nationales du réseau des classes de mer FFVoile

<b>Information</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du bilan des 2<sup>èmes</sup> journées nationales du réseau des classes de mer FFVoile.</p> <p>Parmi les thèmes abordés :</p> <p>Un travail collectif sur la <b>charte Classe de Mer FFVoile</b></p> <p>La thématiques <b>assurances FFVoile</b></p> <p>La réflexion avec l'UNAT sur l'avenir des <b>séjours nautiques (en internat)</b></p> <p>Des ateliers participatifs sur la <b>fresque du climat</b> avec des contenus associés pour permettre d'aller plus loin (il y a dans ces ressources beaucoup d'infographies ou de posters téléchargeables)</p> <p>Les <b>témoignages des centres</b> sur leurs pratiques pédagogiques</p> <p>La <b>visite</b> du musée « science et expérience » à Bercy</p> <p>La feuille de route 2023 a également été fixée.</p>
--------------------	--

### 7.3 Bilan programme offre Slow Tourisme FFVoile

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du bilan programme offre Slow Tourisme FFVoile 2022 avec 52 offres proposées par 38 prestataires sur l'ensemble du territoire.
--------------------	---

### 7.4 Bilan du forum national des entraîneurs Ecole de Sport 2022

<b>Information</b>	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du bilan du forum national des entraîneurs Ecole de Sport 2022 qui s'est tenu du 14 au 17 juillet à Antibes.
--------------------	---

### 7.5 Information sur les Appels à projet

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de l'avancée des différents appels à projet sport / tourisme.
-------------	--

### 7.6 Information sur le fonds d'accompagnement des EFVoile 2023

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des orientations retenues par le BE pour l'utilisation du fonds national dédié aux EFVoile (ex fonds CESE) en 2023 à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accompagnement au <b>développement de l'activité de wingfoil Ecole</b> dans le réseau (année 3)</li><li>- L'accompagnement au dépôt de dossier dans le cadre des Appels à Projets (AAP) via une offre de coaching personnalisé.</li><li>- L'accompagnement à l'expérimentation d'un dispositif de tracking pour renforcer la sécurisation d'un plan d'eau et développer l'accueil de pratiquants libres.</li></ul>
-------------	--

## 8 CCA / Formation

### 8.1 Modification des fiches référentielles d'arbitres et de juges pour l'intégration dans la formation d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent

Décision CA-221211-05	<p>Le Conseil d'administration de la FFVoile valide la proposition de modification des fiches référentielles d'arbitre et de juge, présentée par le service Formation &amp; Emploi et la Commission Centrale d'Arbitrage. Le CA mandate le service Formation &amp; Emploi de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage pour la mise à jour des fiches descriptives référentielles au <b>Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile</b>, ainsi qu'à l'annexe 1 du même règlement.</p> <p>Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 06 janvier 2023.</p>
--------------------------	---